

# Votre argent : questions-réponses

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **8 (1978)**

Heft 10

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



Cette rubrique est tenue pour «Aînés» par des spécialistes financiers qui répondent aux questions de nos lecteurs, à condition que celles-ci ne soient pas trop personnelles. Nous prions les lecteurs d'adresser leurs questions à «Aînés» rubrique financière, case postale 2633, 1002 Lausanne.

**Mme F. W., Grandson: Est-il vrai qu'on ne retient pas d'impôt anticipé sur un carnet d'épargne ?**

L'impôt anticipé est prélevé par la banque pour le compte des pouvoirs publics sur tous les intérêts qu'elle paie. De ce fait, les carnets d'épargne y sont également soumis.

La loi prévoit toutefois une exception: elle exonère de la retenue de l'impôt anticipé les revenus et les intérêts ne dépassant pas 50 francs par année pour les carnets d'épargne nominatifs, les carnets d'épargne-placement, les carnets d'épargne «jeunesse» et les carnets d'épargne «troisième âge».

Si vous possédez un de ces carnets et que l'intérêt ne dépasse pas 50 francs par année, il n'y a pas retenue d'impôt anticipé; dès le moment où les intérêts atteignent 50,01 francs, 35% d'impôt anticipé sont retenus.

Cette facilité ne signifie toutefois pas que ces revenus sont exemptés d'impôt: ils doivent être annoncés dans votre déclaration.

**M. A. B., Genève: Depuis quand l'argent existe-t-il ?**

Selon les historiens grecs Hérodote et Xénophane, les Lydiens, au cœur de l'Asie mineure, furent les premiers à frapper des monnaies peu après 650 av. J.-C. L'art de battre monnaie fit son apparition en Occident vers 550 av. J.-C. A peine un siècle après sa découverte, la monnaie était devenue dans tout le monde grec un moyen de

paiement très apprécié. Elle stimulait le commerce et la production artisanale. Pour la première fois, le citoyen put amasser un avoir personnel en numéraire.

C'est au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. que remontent les monnaies romaines les plus anciennes. Les monnaies de l'Empire romain n'avaient pas pour seule fonction de servir aux paiements: elles annonçaient en même temps les actes de l'empereur, les succès militaires et différents programmes du gouvernement. Elles constituaient en quelque sorte un «journal».

La monnaie d'or et d'argent est entrée dans l'histoire sous Crésus, il y a 2500 ans. Ce sont les besoins économiques de l'époque qui ont donné naissance au monnayage des métaux précieux. Cette prédilection pour la monnaie d'or subsiste encore de nos jours.

**M. J. T., Porrentruy: Quel est l'apport actuel des banques aux contributions publiques ?**

L'apport des banques aux ressources des pouvoirs publics est important. S'exprimant devant la 71<sup>e</sup> assemblée générale de l'Union des Banques Cantonales Suisses, M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral, a dit: «Les banques suisses prélèvent quelque six milliards d'impôt anticipé, au taux le plus élevé d'Europe, qui nous aide à lutter contre la fraude fiscale tout en laissant un reliquat de 1,6 milliard dans nos caisses. Outre ce rôle important de perception, qui joue sur un total d'encaisse s'élevant au double du rendement de l'ICHA, l'apport direct de la profession (établissements et personnel) à l'imposition du revenu et de la fortune atteint environ 1,5 milliard. Ce qui signifie qu'en occupant deux pour cent de la population active, cette corporation assume directement sept pour cent des rentrées fiscales directes.

Il faut aussi apprécier l'apport des banques en lancement, en stimulation, en soutien du crédit le meilleur marché du monde, son concours à la maîtrise de l'inflation, sa contribution à l'animation économique à l'intérieur de nos frontières».

Comme vous pouvez le constater, la banque joue en Suisse un rôle appréciable et reconnu.

**(Les réponses nous ont été fournies par des spécialistes du Crédit Suisse.)**



## Grands-mamans de secours

**P**ro-Familia-Genève fête cette année son 50<sup>e</sup> anniversaire. Créé à l'initiative d'un groupe de pères et de mères convaincus que «la famille reste le point de départ, la base qui doit rester solide», cet organisme conseille les parents et s'efforce de les aider dans leur tâche. L'équipe bénévole de Genève, réduite en effectif, assure gratuitement une permanence deux fois par semaine — le lundi de 13 h. 30 à 15 h. et le mercredi de 18 h. 30 à 20 h., tél. (022) 28 90 38 — dans les locaux mis à sa disposition au n° 2 du Cours-de-Rive, au siège du Dépannage familial et des Aides familiales pour tous. Les renseignements fournis touchent des sujets très variés, d'ordre matériel, économique, éducatif, psychologique, moral: enfants, budget, planning familial, école, divorce...

### Grande fête écologique romande

La section genevoise du WWF a mis sur pied une grande fête écologique qui se déroulera les 21 et 22 octobre à Plainpalais. 17 associations diffuseront une information complète dans divers domaines: protection de la nature, protection des animaux, urbanisme, architecture, transports, bruit et pollution, énergie.

Cette riche information sera diffusée dans un cadre agrémenté par des films, restaurants et stands ainsi que par un concert de musique folk.